



DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

Mairie Le Charme

3 route d'Aillant
45230 LE CHARME
Tél : 02 38 97 11 10
mairielecharme@orange.fr

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

Nom :

Prénoms :

Demeurant à :

Mail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Rayer les motifs non concernés.

Sollicite la délivrance de second livret de famille établi conformément aux informations ci-après pour le motif suivant :

- Perte, vol, destruction du premier livret,
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au livret,
- Parent dépourvu du livret en cas de divorce ou de séparation.
- Autres motifs :

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et à la page suivante sont exacts et complets

(L'usage d'un livret inexact ou incomplet est passible de poursuites pénales.)

A Le Charme,

Le

Signature :

INFORMATIONS

à fournir à l'appui d'une demande de second livret de famille .

ENTRE

État civil du Parent (Mère/Père) ou de l'époux(se) (1)

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

État civil du Parent (Mère/Père) ou de l'époux(se) (1)

NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

Mariage contracté à la mairie de le (3)

ENFANTS

1° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

2° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

3° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

4° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

5° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

6° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

7° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

8° Nom :

Prénoms :

né(e) le :

à :

(2) :

Nationalité :

Je soussigné(e) demeurant
certifie que les renseignements d'état civil ci-dessus sont exacts et complets.

À le
(signature)

NOTA Le livret de famille est constitué de la réunion :

- des extraits de l'acte de mariage des époux(ses) ou des actes de naissance des parents et éventuellement des actes de décès des époux(ses) ou parents,
- des extraits des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs,
- des mentions de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées.

L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite des changements intervenus engage la responsabilité des époux(ses) qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Rayer la mention inutile

(2) Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu du décès.

(3) Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.